



# Charte de l'Intelligence Artificielle à L'Assomption

## Ou comment s'autoriser à utiliser l'IA avec discernement

L'intelligence artificielle (IA) représente une avancée technologique mondiale qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'éducation au niveau individuel et collectif. Au sein du réseau Assomption France, son intégration doit s'harmoniser avec notre projet éducatif (PAEA), notamment avec le principe « Aimer son temps : accueillir notre époque avec ses nouveautés, dans la bienveillance et l'espérance ».

Cette charte autorise et encadre l'utilisation de l'IA dans un esprit de vérité, de justice et de liberté et selon une approche équilibrée entre innovation et régulation. Elle souligne le rôle essentiel des enseignants dans les processus d'apprentissage et dans la préparation des élèves aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle.

### Objectifs et utilisation de l'IA

Cette charte énonce les principes d'utilisation de l'IA au sein des établissements d'Assomption France. Elle s'adresse à tous les adultes des communautés éducatives et les invite à s'aventurer dans une démarche réfléchie, éthique et responsable autour de ses multiples utilisations.

#### Souveraineté de la pensée humaine

Cette charte reconnaît les limites de l'IA et souligne qu'elle ne doit pas remplacer le rôle des enseignants ou compromettre les interactions humaines essentielles dans le processus éducatif. L'IA ne doit pas non plus devenir un substitut à la création et la réflexion des élèves. La pensée humaine doit rester souveraine et chacun doit conserver l'entière responsabilité de ses productions. L'IA doit être placée au service de l'humain.

### Transparence et responsabilité

L'utilisation de l'IA doit être clairement indiquée. Il s'agit d'assurer la transparence quant aux productions par les IA, en expliquant comment elles fonctionnent, et en assumant sa responsabilité en cas de problèmes ou d'erreurs.

#### Protection des données et confidentialité

Il est indispensable d'être conscient de l'absence de contrôle du traitement des données exploitées par l'IA et d'être vigilants par rapport aux risques concernant le partage de données personnelles, en conformité avec les lois et réglementations sur la confidentialité et la protection des données personnelles (CNIL).

### Équité et non-discrimination

S'assurer que l'IA soit accessible à tous. Veiller à ce que l'utilisation de l'IA ne perpétue pas des biais ou des discriminations existantes en développant un esprit critique.

### Formation et sensibilisation

Former les adultes des communautés éducatives à l'utilisation technique, aux limites et aux enjeux éthiques de l'IA, afin que ces derniers puissent à leur tour former les élèves à une utilisation responsable de l'IA.

#### Évaluation continue

Mettre en place des mécanismes d'évaluation continue de l'impact de l'IA sur l'apprentissage des élèves, la qualité des services éducatifs et le bien-être de la communauté scolaire, en vue d'ajuster les pratiques.

#### Gouvernance et supervision

Établir des structures de gouvernance claires pour superviser l'utilisation de l'IA au niveau de réseau des établissements scolaires Assomption. S'assurer que des responsables chargés de leur mise en œuvre et de leur suivi sont désignés.

#### Communication et engagement

Communiquer de manière transparente avec les élèves, les parents et les autres parties prenantes sur l'utilisation de l'IA dans l'établissement scolaire, en favorisant un dialogue ouvert et en tenant compte des préoccupations et des commentaires.

### Durabilité environnementale

Prendre conscience de l'empreinte écologique et de l'utilisation de l'IA en privilégiant des solutions technologiques plus respectueuses de l'environnement (IA frugale).